

Le 22 septembre 2020

RAPPORT

**SUR LE PROJET DE LOI N°1021 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2020 – 2^{ème} RECTIFICATIF**

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Monsieur Balthazar SEYDOUX)

Un premier projet de loi portant fixation du Budget de l'Etat de l'exercice 2020 – 2^{ème} rectificatif, enregistré sous le n° 1017, avait été reçu au Conseil National le 30 juin 2020, déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale le même jour.

L'étude de ce projet de loi avait donné lieu à la préparation, en Commission, de 40 questions, communiquées au Gouvernement le 9 juillet 2020. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 31 juillet 2020 et ont été débattues, lors de deux séances privées, les 8 et 10 septembre 2020.

Dans ses réponses, le Gouvernement précisait qu'il allait déposer, à la rentrée, une nouvelle version du deuxième Budget Rectificatif 2020, plus adaptée à l'évolution de la situation, afin que les crédits soumis au vote du Conseil National soient plus proches de la réalité, ce qu'il a confirmé lors de la Commission Plénière d'Etude du 8 septembre dernier.

Le 18 septembre, le Gouvernement a fait parvenir au Conseil National un nouveau projet de loi n° 1021, qui a été déposé ce jour en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

En liminaire, votre Rapporteur souligne que le Conseil National est amené, en cette année profondément marquée par la pandémie de la COVID-19, à examiner un 2^{ème} Budget Rectificatif, après en avoir étudié et voté un premier, le 21 avril dernier. Cet examen de deux lois de Budget Rectificatif en quelques mois, témoigne de la situation exceptionnelle à laquelle Monaco doit faire face. Celle-ci a conduit l'Etat à adopter des mesures d'urgence, modifiant substantiellement les équilibres budgétaires du Budget Primitif 2020.

Cette crise sanitaire a nécessité une réactivité sans précédent des Institutions. Votre Rapporteur ne reviendra pas sur les tensions entre le Conseil National et le Gouvernement, qui avaient marqué le début de la crise, et qui avaient été rappelées dans son précédent rapport portant sur le 1^{er} Budget Rectificatif 2020.

A l'époque, le Conseil National avait eu, en effet, à regretter l'absence de concertation, alors qu'étaient en jeu des intérêts majeurs pour la Principauté, tant en termes sanitaires, qu'économiques et sociaux et que les décisions prises de manière unilatérale par le Gouvernement auraient indubitablement un impact législatif et/ou budgétaire.

D'ailleurs, l'Assemblée, en seulement deux mois, a permis d'adapter le cadre législatif à la situation d'urgence, en votant deux lois pour suspendre les délais administratifs et ceux de certaines procédures judiciaires, afin de tenir compte de la période de confinement. Elle a également déposé deux propositions de loi. La première, interdisant les licenciements abusifs et rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant, a été transformée par le Gouvernement en projet de loi, qui a été voté par le Conseil National en mai dernier.

La seconde proposition de loi, qui prévoyait une baisse minimale des loyers des locaux commerciaux, ou à usage de bureau du secteur privé, n'a malheureusement pas été transformée par le Gouvernement en projet de loi, ce que les élus ont pu regretter.

En outre, afin de permettre de débloquer les sommes nécessaires pour faire face à la crise, les élus ont examiné en urgence et voté le 21 avril 2020, un budget exceptionnel au travers de la loi du 1^{er} Budget Rectificatif, qui ont permis notamment d'assurer le financement des commandes de masques et de tests, le paiement du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) et le versement d'aides directes aux entreprises, commerces, artisans et travailleurs indépendants, touchés par la crise.

Désormais, au sein du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, instauré par S.A.S. le Prince Souverain, Qui affirmait que « le Conseil National a sa place dans le dispositif de lutte contre cette épidémie », les élus travaillent dans l'union nationale au sein du Parlement et dans l'unité des Institutions.

Une délégation du Conseil National, composée d'élus des différentes sensibilités politiques de l'Assemblée, qui ont réussi à réaliser, dans ces temps très difficiles, et dans une démarche responsable, un rassemblement d'union nationale au sein du Conseil National, participe ainsi à ce Comité, qui se réunit régulièrement depuis sa création. Au cours des 16 réunions qui se sont tenues à ce jour, ils ont formulé des propositions concrètes et pragmatiques dans de nombreux domaines, en particulier sanitaire, social, économique et éducatif.

Face à cette situation de crise exceptionnelle, il est, en effet, essentiel que le Conseil National, ressource institutionnelle de l'Etat, puisse, dans le cadre prévu par les Institutions de la Principauté, jouer tout son rôle. L'Assemblée canalise l'inquiétude de la population et relaie ses attentes et ses besoins légitimes. Elle agit en proximité avec les Monégasques et les résidents.

Elle formule, à sa place, des propositions pour que les mesures les plus efficaces possibles soient décidées et mises en œuvre par le Gouvernement, afin de protéger la population et soutenir notre économie.

Depuis le début du mois de septembre, les élus ont eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec le Ministre d'Etat et ressentent un nouveau climat de dialogue. Notre Assemblée souhaite que le Conseil National et le Gouvernement travaillent dans la concertation, dans une relation de partenariat constructif, qui permettra de consolider la relation institutionnelle, dans une période où nous avons besoin de hauteur, de responsabilité et de vision entre le Gouvernement et l'Assemblée.

Votre Rapporteur rappelle que le 1^{er} Budget Rectificatif de l'année 2020 était établi en déficit à hauteur de 477,3 millions d'euros, qui traduisait, d'une part, une baisse des recettes de 11,5 % et, d'autre part, une très forte hausse des dépenses, avec la création d'un article spécifique dénommé « Mesures COVID », s'élevant à 358 millions d'euros.

Le présent Budget Rectificatif tend à ajuster le résultat budgétaire en fonction des recettes réellement constatées à mi-septembre, et des financements nécessaires aux mesures liées à la crise. Il présente un déficit de 165,3 millions d'euros, prenant en compte l'augmentation des recettes de 285,5 millions et une minoration des dépenses de 26,4 millions d'euros. Du fait de recettes exceptionnelles, la situation budgétaire apparaît plus favorable que lors du 1^{er} Budget Rectificatif malgré la crise liée à la COVID-19, bien que sur le terrain les conséquences économiques et sociales se font lourdement ressentir. Le Conseil National se réjouit en outre que le Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Economie ait annoncé que, malgré la conjoncture difficile, les résultats de la gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel dégageaient un léger bénéfice à la fin août 2020.

Les Commissions Plénières d'Etude portant sur ce 2^{ème} Budget Rectificatif ont permis aux élus de débattre avec le Gouvernement, tout d'abord, de la situation sanitaire qui s'est dégradée depuis plusieurs semaines et au sujet de laquelle ils ont fait part, dès le 31 août dernier, de leur inquiétude face à la pénurie de tests PCR, tout en formulant des propositions concrètes pour pouvoir tester plus et plus vite.

En effet, au titre des questions sanitaires, celle de l'accès aux tests PCR et des délais pour obtenir les résultats est apparue particulièrement flagrante. Au vu des chiffres de personnes touchées par la COVID-19 et de la reprise d'une activité plus soutenue pour de nombreux salariés, les élus ont demandé l'augmentation du nombre de tests et la possibilité de disposer des résultats dans des délais raisonnables.

Ils sollicitaient, par ailleurs, à l'approche de la rentrée scolaire, que l'ensemble des personnels et des élèves, puisse faire l'objet d'une campagne généralisée de tests PCR, comme l'ont fait certains pays, tels que l'Italie ou la Principauté d'Andorre.

Afin que notre pays soit un modèle d'excellence en matière sanitaire, le Conseil National considère que tout doit être mis œuvre afin que Monaco puisse, de manière parfaitement autonome, tester et disposer des résultats sous 24 heures, car tester rapidement et de manière systématique, comme cela est recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, reste une des clés permettant de limiter les risques, de protéger la population et d'endiguer la propagation du virus.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 8 septembre, le Gouvernement a indiqué que la capacité de tests en Principauté allait être fortement accrue dans les prochaines semaines pour passer de 910 prélèvements PCR par semaine actuellement, à un nombre de 1310 à 1510 par semaine, notamment par son projet d'ajout d'un lieu public supplémentaire de prélèvements au

Centre Speranza, rue Bel Respiro, en complément du CHPG, du Centre Médico Sportif et du Laboratoire privé.

En ce qui concerne les délais très longs pour disposer des résultats, constatés par la population et relayés par les élus, le Gouvernement a précisé que la situation s'améliorera d'ici les prochains mois, pour porter le total d'analyses de tests PCR en Principauté, de 835 à la mi-septembre, à plus de 8000 par semaine à la mi-novembre.

Même si ces annonces d'augmentation de capacité de prélèvements et de tests sont des éléments positifs, le Conseil National regrette que le Gouvernement n'ait pas mieux anticipé le besoin en tests, dès le mois d'août, afin d'être prêt pour la rentrée scolaire et le retour des salariés en entreprises, bien qu'il disposait des crédits nécessaires.

Comme pour les tests sérologiques, où une organisation centralisée dans un lieu facilement identifiable et accessible avait été mise en place, le Conseil National a demandé au Gouvernement, lors de la Commission Plénière d'Etude du 8 septembre 2020, la création d'un Centre National Public de Dépistage COVID-19, lieu unique, qui permettra de tester rapidement tous les résidents et de disposer des résultats sous 24 heures. Cette centralisation simplifiera grandement le parcours des personnes devant et souhaitant être testées, et répondra aux difficultés exprimées par une partie de la population éprouvant des difficultés pour être orientées.

Le projet du Gouvernement de créer un nouveau centre de prélèvement au sein de la Villa Speranza, rue Bel Respiro n'est pas apparu satisfaisant aux élus, qui estimaient qu'un centre national unique de prélèvement de tests PCR, serait plus adapté. Les élus tiennent à exprimer leur satisfaction à l'égard de la décision du Gouvernement de mettre en place un nouveau centre de prélèvement unique, plus accessible, à l'espace Léo Ferré.

Le Conseil National est satisfait, dans ce cadre, de la priorisation des personnes, afin de pouvoir tester avant tout les symptomatiques dont l'état ne justifie pas une hospitalisation et les cas contacts de personnes positives à la COVID-19. Concernant la situation des personnes ayant besoin de voyager ou de se rassurer, les élus comprennent ce besoin et estiment que celles-ci devraient avoir accès aux tests réalisés en laboratoire privé.

Face à cette crise qui évolue très vite, tout comme les moyens d'y répondre, le Conseil National demande au Gouvernement de poursuivre ses efforts sur la stratégie de dépistage via PCR et de faire preuve d'anticipation, en explorant la possibilité de réaliser des tests salivaires pour certains patients, notamment les jeunes enfants, compte tenu de leur moindre pénibilité, surtout si ceux-ci doivent être renouvelés. Le Conseil National demande également de suivre de près le développement des tests antigéniques censés être plus faciles à réaliser et plus rapides, qui favoriseraient le dépistage de masse.

Pour que le Centre National Public de Dépistage COVID-19 soit réellement efficace, il est souhaitable que chaque personne disposant d'une ordonnance puisse obtenir un rendez-vous sous 24 heures (sauf pour les cas contacts où il est nécessaire d'attendre 5 jours) et de disposer des résultats également en 24 heures, ce qui n'est pas encore toujours le cas au jour de l'élaboration de ce rapport, le 22 septembre 2020.

S'agissant des conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, les élus ont fortement incité le Gouvernement, dès le mois de mars 2020, à soutenir, par des aides directes, les entreprises, artisans, commerçants et travailleurs indépendants impactés par la pandémie. Même si progressivement les activités ont repris, nombreux sont les secteurs qui restent fortement affectés et sont très loin d'avoir retrouvé leur chiffre d'affaires d'avant la crise : tourisme, évènementiel, transports, mais aussi commerces de détail, restaurants...

C'est pourquoi, le Conseil National considère qu'il est indispensable de maintenir les dispositifs d'aides directes ciblées et d'accompagner de manière sectorielle, les entreprises les plus fragilisées, pour éviter les licenciements et les faillites.

En ce qui concerne le dispositif exceptionnel du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), le Gouvernement a indiqué qu'il est poursuivi jusqu'en octobre et qu'il pourrait être prolongé jusqu'à la fin de l'année si nécessaire.

Le Conseil National estime que cette mesure, qui a démontré son efficacité pour le maintien de l'emploi en Principauté, doit être prolongée aussi longtemps que de besoin, jusqu'à la fin de l'année, voire au printemps prochain, pour les secteurs les plus fortement impactés. Votre Rapporteur tient à rappeler que l'enveloppe prévue au 1^{er} Budget Rectificatif pour le CTTR était de 180 millions d'euros. Selon les informations communiquées par le Gouvernement, 89 millions d'euros ont été dépensés à fin août 2020. Les services de l'Etat disposent donc d'ores et déjà des crédits nécessaires afin de poursuivre cette mesure. De même, le Conseil National est favorable aux autres mesures adoptées par le Gouvernement, visant à maintenir l'emploi ou à inciter à l'embauche, telles que notamment l'exonération partielle de charges patronales, qui devront, le cas échéant, être adaptées en fonction des résultats obtenus.

En outre, le Conseil National prend acte de la prolongation du dispositif de travail à distance élargi jusqu'en décembre 2020.

Sur le plan des aides économiques directes, comme le demandait le Conseil National, le Gouvernement a proposé le maintien, pour le trimestre d'octobre à décembre 2020, de la Commission d'Accompagnement à la Relance Economique (CARE), au sein de laquelle l'Assemblée est représentée par votre Rapporteur.

Cette Commission vient en aide aux commerçants, travailleurs indépendants et petites et moyennes entreprises de Monaco, en les soutenant financièrement pour le paiement d'une partie de leurs frais fixes, principalement la moitié de leurs loyers. La CARE, dans sa première phase, a soutenu financièrement 250 entités économiques.

Les élus veilleront à ce que la CARE soit poursuivie, aussi longtemps que nécessaire et que les aides indispensables soient débloquées, y compris pour les entreprises qui n'ont pas encore sollicité d'aides directes auprès du Gouvernement et qui désormais rencontrent des difficultés liées à la COVID-19.

Par ailleurs, s'agissant des locataires de bureaux ou de locaux commerciaux domaniaux, le Conseil National est favorable au maintien de l'exonération de 50% du loyer pour les secteurs les plus lourdement impactés.

Comme il l'a affirmé à plusieurs reprises, le Conseil National demande que les crédits votés pour le soutien à l'économie lors de l'approbation du 1^{er} Budget Rectificatif, bénéficient activement aux entreprises qui en ont besoin avec la plus grande réactivité. Le Conseil National sera très attentif à ce que les sommes inscrites au budget soient utilisées pour répondre aux besoins, car il constate qu'à la fin du mois d'août 2020, l'article « mesures COVID » n'était exécuté qu'à 45%, soit 160 millions d'euros dépensés sur 358 millions.

En complément de ces aides directes, le Conseil National appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un plan de relance ambitieux, afin de soutenir la croissance du pays. Selon les élus, l'Etat doit tout mettre en œuvre pour préserver le modèle économique et social monégasque, qui a fait ses preuves. Dans cet objectif, l'Etat doit contribuer à cette relance, en maintenant un très haut niveau de commande publique et d'investissements.

Dans le cadre des marchés publics les entreprises de la Principauté doivent plus que jamais être prioritaires et le Gouvernement doit veiller à ce que ce soit également le cas pour les marchés passés par les sociétés d'Etat, les concessionnaires de services publics et les entités subventionnées.

Le Plan de Relance de l'Investissement, présenté par le Gouvernement lors de la Commission Plénière d'Etude du 8 septembre 2020, se décompose en 4 volets : le «Fonds Bleu», destiné à aider les entreprises monégasques dans leur transformation numérique, doté de 20 millions d'euros, le « Fonds Blanc », qui vise à soutenir l'activité du bâtiment et de la construction en Principauté, doté également de 20 millions d'euros , le « Fonds Rouge et Blanc », qui a pour objectif d'aider le commerce local et la consommation en Principauté, qui s'élève à 10 millions d'euros, et enfin, un abondement complémentaire du « Fonds Vert National », à hauteur de 25 millions d'euros. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé que 40 millions d'euros supplémentaires sont inscrits sur le Compte Spécial du Trésor dénommé « Plan de Relance », portant son montant total à 90 millions d'euros.

Le Conseil National est favorable aux 4 volets prévus dans ce plan. Il salue les mesures concernant la transition énergétique, qui permettront aux résidents de mieux isoler leur appartement avec des fenêtres qui vont les protéger davantage du bruit et des pertes énergétiques. Il considère également très important le « Fonds Bleu » avec, d'une part, la création du Cloud Souverain, projet attendu et vital pour se structurer et être compétitif et attractif demain dans ce domaine et, d'autre part, l'accompagnement des entreprises monégasques dans leur transition numérique, en fournissant des outils, des infrastructures et des formations. A ce titre, le Conseil National rappelle la nécessité que les textes d'application des lois votées pour permettre le développement du numérique soient adoptés dans les meilleurs délais.

Au titre du « Fonds Blanc », les opérations d'entretien et de rénovation des bâtiments publics qui seront conduites par l'Etat, permettront aux petites entreprises du bâtiment, de travaux publics et de second œuvre de la Principauté de bénéficier de marchés de gré à gré, présentant un intérêt général et soutenant leur activité.

Enfin, les élus saluent les mesures prévues dans le « Fonds Rouge et Blanc », avec la gratuité de 4 heures des parkings, pour tout achat auprès d'un commerçant, le versement de la prime annuelle des fonctionnaires et agents de l'Etat sous forme de bons d'achats dans les commerces locaux, de même que pour les retraités et les agents du CHPG et enfin, l'attribution aux fonctionnaires et agents de l'Etat de tickets restaurants supplémentaires au 4^{ème} trimestre, pour 80 euros par mois, entièrement pris en charge par l'Etat.

Toujours au sein du « Fonds Rouge et Blanc », la mesure visant à apporter un soutien aux secteurs culturels non institutionnels, événementiels et aux associations sportives, par un mécanisme d'achat de places invendables en raison des prescriptions sanitaires, de nature à soulager leurs trésoreries, est accueillie favorablement par les élus.

Le Conseil National demande qu'une attention particulière soit portée à ces entités qui contribuent activement à l'offre culturelle, sportive et événementielle de la Principauté.

Le Conseil National demande que les sommes prévues dans le plan de relance soient effectivement utilisées dans les meilleurs délais et au plus tard dans les prochains mois et pas dans les prochaines années. En effet, le versement des sommes du plan de relance sur un Compte Spécial du Trésor ne permet pas de s'assurer que les sommes seront dépensées dans l'année. Au-delà des annonces, il attend à ce sujet un plan de relance précis avec des mesures plus détaillées, leurs délais et modalités de mise en œuvre. Il estime indispensable que le Gouvernement communique concrètement auprès des acteurs économiques qui pourront bénéficier des aides.

De même, il convient de faire largement savoir aux bénéficiaires potentiels que de nouvelles subventions existent. Enfin, s'agissant des marchés publics, ils doivent impérativement permettre de soutenir les entités de la Principauté.

Le Conseil National estime important de mettre à profit cette période compliquée pour relancer la machine économique, en tenant compte des nouvelles priorités de notre temps, en termes de transitions numérique et énergétique, mais aussi en matière de proximité avec nos entreprises et nos commerçants. Seul un effort collectif, assorti d'objectifs clairs, permettra à Monaco d'être positionné au mieux dans le cadre de la relance, en espérant que la situation internationale se stabilise et reparte à la hausse. Les élus sont conscients que ce plan devra certainement encore être évolutif et adapté dans les prochaines semaines à la réalité du terrain. Ils ne manqueront pas d'y contribuer, à leur place, notamment dans le cadre du Comité Mixte de Suivi du COVID-19 au sein duquel la concertation entre le Gouvernement et le Conseil National se poursuit. Le Conseil National continuera d'agir à sa place pour que nous parvenions tous ensemble à traverser cette période de crise et à réussir la relance économique.

L'examen des lois de Budget Rectificatif constitue traditionnellement l'occasion pour le Conseil National de relayer auprès du Gouvernement les sujets de préoccupations et les attentes des Monégasques et des résidents. En parallèle des questions liées à la crise de la COVID-19, les Conseillers Nationaux, se sont attachés à poursuivre leurs échanges avec l'Exécutif, en particulier dans les domaines du logement et de la qualité de vie, qui demeurent des sujets au centre des préoccupations de la population.

S'agissant du logement, la crise de la COVID-19 a entraîné un décalage d'environ 3 mois de tous les projets de constructions domaniales du Plan National pour le Logement.

En outre, deux projets majeurs, « Grand Ida » et « Testimonio II bis », ont fait l'objet de modifications suite aux échanges entre le Gouvernement et le Conseil National, notamment lors des Commissions Plénières d'Etude consacrées aux Grands Travaux, qui se sont tenues les 2 et 16 juillet 2020.

En effet, concernant le projet « Grand Ida », qui devait comporter 159 logements et être livré en mars 2023, le promoteur a présenté un nouveau projet architectural, faisant suite à la demande du Conseil National de revoir l'esthétique du projet de 2019.

Le nouveau projet consiste à édifier trois bâtiments d'habitation distincts, au lieu de 4 pour la version présentée en 2019, comportant 20 logements et 2.400 m² de surfaces commerciales et tertiaires supplémentaires. Il présente l'avantage de créer des trouées visuelles pour les locataires de l'immeuble « Les Mélèzes » et de maintenir la circulation sur le boulevard Rainier III. Les échéances de livraison des futurs appartements sont décalées à septembre 2023 pour le bâtiment A qui comportera 47 logements, à décembre 2023 pour le bâtiment B qui comportera 62 logements et au 1^{er} trimestre 2024 pour les 106 appartements du bâtiment C.

Malgré ce décalage dans le temps de la livraison des appartements, les élus ont considéré qu'il était dans l'intérêt général de la Principauté et de la qualité de vie des habitants de ce quartier à moyen et long termes, d'opter pour ce nouveau projet.

Etant donné le nombre de familles monégasques, dont la situation le justifie, en attente d'un logement, les élus ne sauraient concevoir tout report supplémentaire pour cette opération, réalisée en Contrat de Promotion Immobilière et attendent un engagement ferme et définitif du Gouvernement sur les délais précités.

En ce qui concerne les coûts annoncés pour ce nouveau projet, les Conseillers Nationaux ont relevé un surcoût très important de 77.740.000 euros T.T.C. Ils demeurent dans l'attente de la décomposition plus détaillée de ce montant.

Concernant le projet « Testimonio II bis », le Gouvernement a en définitive proposé, ainsi que le demandait le Conseil National, la surélévation de 2 étages de cet immeuble, ce qui permettra de disposer de 12 appartements supplémentaires dans cette opération, dont la livraison est prévue courant du 2^{ème} trimestre 2023. Du fait de ce gain d'appartements, le Gouvernement a proposé de suspendre la réalisation d'une petite opération de 14 appartements dans la rue du Portier, sur les Villas Alice et Jeanne, qui était prévue dans le Plan National pour le Logement. Ce report a été accepté par le Conseil National, de manière à limiter les nuisances dans ce quartier, qui connaît déjà des chantiers importants. Votre Rapporteur souligne, plus généralement, qu'en raison de la rareté des terrains à Monaco, les élus considèrent que les opérations domaniales doivent être optimisées afin de gagner des appartements sur un foncier identique, tout en évitant de multiplier les petites opérations ce qui limite, ainsi, le nombre de chantiers.

Ainsi, le Plan National pour le Logement prévoit, à ce jour, la livraison à la fin du premier trimestre 2024, de 642 logements domaniaux neufs se décomposant ainsi :

-16 appartements dans la Surélévation des Jardins d'Apolline, Bloc A, en début d'année 2021,

-14 appartements dans l'opération Picapeira, au premier trimestre 2021,

-25 appartements dans l'opération Carmelha, au troisième trimestre 2022,

-181 logements dans l'immeuble Testimonio II, en octobre 2022,

-167 logements dans l'immeuble Testimonio II Bis, au deuxième trimestre 2023,

-65 logements au Palais Honoria, en fin du premier trimestre 2023,

-47 appartements dans le Bâtiment A du projet «Grand Ida », en septembre 2023,

-62 appartements dans le Bâtiment B du projet «Grand Ida », en décembre 2023,

-51 logements domaniaux dans le bâtiment C du projet « Grand Ida », qui comportera également 55 dations pour les copropriétaires, au premier trimestre 2024,

-et enfin, 14 appartements sur la surélévation de l'immeuble « Les Mélèzes », pour la fin du troisième trimestre 2022 ou le début du quatrième trimestre 2022.

Les Conseillers Nationaux resteront extrêmement vigilants pour que ces nouvelles échéances soient respectées.

Afin de permettre une entrée dans les lieux des attributaires dans des délais plus courts, le Conseil National est en outre satisfait que le Gouvernement ait décidé, comme le souhaitaient les élus, d'organiser des Commissions d'attribution et des visites par anticipation, notamment, par la mise à disposition d'appartements témoins. De plus, dans le même but, les élus sont favorables à ce qu'une cuisine équipée soit proposée aux futurs locataires, selon des modalités qui restent à définir avec le Gouvernement, dans la perspective des prochaines opérations à attribuer.

Votre Rapporteur souhaite maintenant aborder le sujet de la qualité de vie, qui constitue, depuis le début de la mandature, l'une des priorités de notre Assemblée et qu'elle a placée au cœur de ses débats avec le Gouvernement, relayant ainsi le véritable malaise de la population, ressentant une dégradation de sa qualité de vie en Principauté, du fait des bruits des chantiers et de certains véhicules, des travaux de voirie et de la circulation.

Sur cette question importante, votre Rapporteur tient à rappeler que le Conseil National est bien évidemment favorable aux chantiers, qui sont indispensables pour créer des logements pour les Monégasques et également développer les infrastructures d'intérêt public, accueillir au mieux de nouveaux résidents, développer la TVA immobilière et les droits de mutation, et de manière générale, pour soutenir l'économie et développer les recettes.

Mais la qualité de vie, passe également par la tranquillité des résidents et il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre l'économique et le droit à la tranquillité. S'agissant des chantiers, Monaco a tous les moyens de faire mieux pour limiter les nuisances et malgré les demandes répétées du Conseil National sur ce sujet, le résultat n'est pas encore satisfaisant pour la population.

Il est nécessaire de mettre en place des protections anti-bruit sur tous les chantiers de la Principauté, mais aussi d'utiliser les engins les moins bruyants existant sur le marché, voire électriques, de dernière génération.

La volonté du Conseil National est que tout soit mis en œuvre pour obtenir une amélioration tangible et à court terme de la qualité de vie des résidents de la Principauté. C'est la raison pour laquelle les élus n'ont de cesse de demander que des mesures concrètes soient prises par le Gouvernement, notamment pour renforcer la réglementation, pour qu'il se donne les moyens matériels et humains nécessaires d'intensifier les contrôles sur le terrain et de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas les règles, avec des amendes dissuasives.

En ce qui concerne l'information des riverains quant aux nuisances de chantiers, le Conseil National avait demandé que la communication soit intensifiée. Le Gouvernement a créé la Cellule d'information « qualité de vie et travaux », qui réunit l'ensemble des services de l'Etat ainsi que les opérateurs concernés, ce qui est une bonne décision. Celle-ci met en place de nouvelles actions de communication. Il nous apparaît opportun qu'une information régulière et soutenue soit poursuivie à l'intention des résidents.

Toujours concernant les nuisances sonores, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National demande de renforcer les contrôles et les sanctions des véhicules bruyants.

Enfin, s'agissant de la mobilité, votre Rapporteur tient à rappeler que le Conseil National considère que tout doit être mis en œuvre afin de favoriser la mobilité douce. Ainsi, comme il l'a indiqué à plusieurs reprises, il est favorable à la gratuité des bus en Principauté. Il réitère également sa demande, déjà exprimée depuis deux années, d'une amélioration des services dans les meilleurs délais : augmentation de la fréquence et de l'amplitude horaire, création de nouveaux couloirs dédiés, priorisation du bus aux feux de signalisation, etc.

Par ailleurs les élus ont pu constater que des essais de bus électriques sont en cours. Ils sont favorables à l'électrification de l'intégralité du parc des autobus dans un délai plus court que celui annoncé actuellement par le Gouvernement, à savoir la finalisation pour 2030, eu égard aux ambitions environnementales de la Principauté. Ils considèrent qu'il faut investir dans cette flotte moins polluante, sans attendre le renouvellement par l'obsolescence des autobus actuels.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen chiffré des recettes et des dépenses de ce 2^{ème} Budget Rectificatif.

Les recettes s'établissent à 1.620.361.000 euros et enregistrent une progression de 7,4 % par rapport au Budget Primitif 2020 et de 21,4% par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif. Celle-ci provient principalement des contributions à hauteur de 223 millions d'euros et des produits et revenus du domaine de l'Etat pour 65 millions d'euros.

Votre Rapporteur tient à souligner l'impact très important des recettes de TVA immobilière, pour un montant de 141,5 millions d'euros et du versement par l'opérateur de l'extension en mer de 40 millions d'euros, qui représentent une partie de la soulte due à l'Etat au titre de cette opération.

Votre Rapporteur souligne, en outre, que si la prévision de résultat budgétaire est bien moins déficitaire, que celle envisagée lors du vote du 1^{er} Budget Rectificatif, en avril dernier, puisque le déficit s'établissait à l'époque à 477,3 millions d'euros, puis dans le 2^{ème} Budget Rectificatif déposé le 30 juin dernier à 270 millions d'euros, et que dans le présent Budget Rectificatif affiné, le déficit est estimé à 165 millions d'euros, cette situation s'explique notamment par des recettes immobilières plus hautes qu'elles étaient l'an passé et les bons résultats de la place financière.

Votre Rapporteur ajoute que malgré cette prévision budgétaire moins défavorable, les élus constatent que beaucoup de sociétés, commerçants, artisans et travailleurs indépendants sont confrontés à des difficultés réelles sur le terrain. Aussi, la bonne tenue des recettes donne les moyens financiers à l'Etat de soutenir pendant les semaines et les mois qui viennent la reprise économique et le maintien de l'emploi. Le Conseil National reste très vigilant sur la situation sociale et la santé économique des entreprises de la Principauté.

A cet égard, les échanges en Commission Plénière d'Etude entre le Gouvernement et le Conseil National ont permis de constater qu'ils ont la même volonté d'accompagner les acteurs économiques et la relance par les investissements.

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent également une augmentation de 65 millions d'euros par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif. Au titre des monopoles, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a relevé une révision à la hausse de la redevance de la Société des Bains de Mer de 638.000 euros. Celle-ci s'explique par le fait qu'elle est calculée sur la base des recettes de l'exercice précédent, clôturé au 31 mars 2020. Ces chiffres ne reflètent donc pas du tout la situation financière de la S.B.M., dont les activités de jeux et d'hôtellerie sont particulièrement affectées par la crise de la COVID-19.

Les élus, préoccupés par la situation de la S.B.M., ont demandé à ce qu'une Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M. se tienne dans les plus brefs délais, afin d'échanger sur la situation de la société, tant sur le plan social que financier.

En ce qui concerne l'opérateur Monaco Telecom, les élus ont noté la diminution de la redevance versée à l'Etat de 388.000 euros, qui traduit la baisse de revenus de la société, en particulier ceux issus du roaming, ainsi qu'une minoration des dividendes de 12,5 millions d'euros par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif. Ils ont tenu à s'assurer que la baisse du chiffre d'affaires de l'opérateur n'ait pas de conséquences sur les investissements de l'actionnaire principal dans la fibre optique. Le Gouvernement a assuré que le déploiement de la fibre, qui a connu du retard du fait de la COVID-19, allait être poursuivi et même intensifié. Le Conseil National réitère sa demande que ce déploiement soit effectif dans les meilleurs délais, afin d'apporter un service optimal aux résidents de la Principauté.

Les dépenses de ce 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 s'élèvent à 1 785 645 700 euros, en hausse de 18,7% par rapport au Budget Primitif 2020 et en baisse de 1,5% par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif.

Dans le cadre de ce Budget Rectificatif, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en légère baisse de 3,5%, pour un montant total de 489 millions d'euros, contre 507 millions d'euros lors du 1^{er} Budget Rectificatif 2020. En ajoutant les 47,5 millions d'euros de reports des crédits de l'exercice budgétaire 2019, elles atteignent 536,9 millions d'euros.

Face à ces montants extrêmement importants, et au vu de l'ampleur et de la complexité des chantiers en cours et à venir, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que les mesures adoptées par le Gouvernement, avec, d'une part, la restructuration et le renforcement des effectifs de la Direction des Travaux Publics et, d'autre part, la mise en place d'outils de suivi précis de l'ensemble des opérations, permettent d'éviter toutes défaillances, retards et dérapages de budgets, qui ont pu être constatés par le passé.

Le Conseil National attend la livraison de bâtiments structurants, dont l'achèvement est essentiel dans les années qui viennent et qui ne peuvent souffrir de nouveaux décalages. Votre Rapporteur citera notamment la restructuration du bâtiment de la Direction de la Sûreté Publique ainsi que l'Ilot Pasteur, qui doit accueillir le nouveau collège en 2023. La livraison de ce grand complexe, qui comprend également une salle polyvalente pour la Mairie, en lieu et place de l'Espace Léo Ferré, conditionne par ailleurs le démarrage de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille. Cette autre opération structurante et génératrice de futures recettes, va permettre de redynamiser le commerce en Principauté, de proposer un cinéma de dernière génération et de loger 40 familles monégasques.

Dans le domaine de la santé, la construction du nouvel hôpital sur site occupé est un réel défi. Ce chantier a connu des débuts compliqués, qui ont d'ores et déjà généré un retard de 5 années, qui conduit à une livraison de la première tranche estimée à 2024-2025. Le Parking d'Entrée de ville au Jardin Exotique, dit parking relais, qui devrait réduire le nombre de véhicules extérieurs en circulation dans la Principauté est également très attendu. Nous avons eu à déplorer qu'il ne soit livré qu'en 2023, au lieu de 2019, tel qu'annoncé lors de son inscription au Programme Triennal d'Equipement, alors même que le besoin s'en fait sentir depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les enceintes sportives, et notamment le Stade Louis II et le Stade des Moneghetti, le Conseil National a souligné, à maintes reprises, depuis de nombreuses années, la nécessité d'optimiser les projets de restructuration des équipements destinés à la pratique du sport, dans la mesure où les installations existantes ne suffisent pas pour répondre aux besoins des associations sportives. La Commission Plénière d'Etude consacrée aux Grands Travaux, qui s'est tenue le 2 juillet dernier, a été l'occasion pour les élus de débattre de ces sujets et de rappeler l'importance qu'ils attachent à la livraison, dans les meilleurs délais, de ces opérations.

S'agissant de la mise en place d'une aire de sports démontable type « city-stade » à Monaco, tel que demandé par le Conseil National, dans un courrier du 1^{er} septembre, le Gouvernement a indiqué que finalement l'implantation de cette aire sportive se fera alternativement à l'Esplanade des Pêcheurs et aux abords du Chapiteau de Fontvieille, en fonction du calendrier des manifestations. Le Conseil National est satisfait de ce choix et de l'aboutissement rapide de ce projet, qu'il avait sollicité. Cette structure nouvelle permettra aux jeunes de la Principauté d'exercer une activité sportive en extérieur. Nous attendons à présent sa mise en place avant la fin de l'année.

Outre la question des délais de livraison, le Conseil National a relevé, lors de la Commission des Grands Travaux du 2 juillet 2020, une très forte réévaluation de certains programmes comme, par exemple, celui de la démolition/reconstruction de l'immeuble de logements domaniaux « Le Bel Air ». Ce projet, inscrit au Programme Triennal d'Equipement Public 2020/2021/2022 lors du Budget Primitif 2020, pour un montant de 180 millions d'euros, est désormais estimé à 252 ou 260 millions d'euros, selon les variantes.

Eu égard aux sommes annoncées, qui s'avèrent largement plus élevées que les estimations initiales, et à la situation déficitaire du budget de l'Etat pour l'année 2020, le Conseil National a demandé, par un courrier adressé au Gouvernement le 5 juillet 2020, de pouvoir disposer d'une réévaluation complète des budgets prévisionnels des travaux qui figurent dans le Programme Triennal d'Equipement Public avant l'examen du Budget Rectificatif 2020. A ce jour, les élus sont dans l'attente de ces éléments.

Ils demeurent particulièrement attentifs aux délais de livraison de tous ces équipements publics et à la maîtrise des coûts des opérations, qui est d'autant plus primordiale dans le contexte économique actuel.

En outre, le Conseil National considère qu'une véritable modernisation des règles de passation des marchés publics est indispensable. L'important volume des crédits de la commande publique doit s'accompagner d'une sécurisation des relations contractuelles et d'une amélioration de la gestion du suivi de ces dépenses.

Votre Rapporteur souhaite réaffirmer l'attachement des Conseillers Nationaux au maintien de la priorité aux entreprises monégasques dans l'attribution des marchés publics, notamment en donnant une valeur législative aux règles du Vade-mecum. Plus largement, ils considèrent que les règles encadrant les marchés publics devraient être fixées dans la loi et notamment l'encadrement de la sous-traitance et son contrôle. Le Conseil National demeure, sur ce sujet, dans l'attente des réponses à ses courriers des 9 octobre 2019, 25 février et 8 juillet 2020, concernant d'une part, le projet de loi, n° 988, relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics, et, d'autre part, les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 7.264 du 20 décembre 2018, réglementant les marchés de l'Etat.

En complément, la mise en place d'un meilleur suivi de l'exécution budgétaire est nécessaire. Cette section du Budget, qui s'élève cette année à 537 millions d'euros, présente en effet tous les ans, un taux d'exécution de l'ordre de 85%, hors écritures de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel, qui devrait être amélioré.

S'agissant du projet de l'Esplanade des Pêcheurs, le Conseil National a exprimé sa satisfaction quant à la recherche d'une solution amiable entre le Gouvernement et le promoteur. Il a pris connaissance de l'annonce d'un programme modifié, comprenant notamment un nouvel immeuble domanial pour le logement des Monégasques, absent du projet initial, ce qui est une perspective positive. Ce projet nécessitera le vote d'une loi de désaffectation s'agissant pour un opérateur de réaliser une opération privée sur des terrains publics. Le Conseil National examinera, lorsqu'il en aura été rendu destinataire, ce projet de loi pour lequel il veillera, dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles, à ce que l'économie du projet soit respectueuse des intérêts de l'Etat.

Concernant les autres dépenses, celles relatives aux interventions publiques sont stables par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020, s'élevant à 698 millions d'euros. De nombreux ajustements impliquant une baisse des dépenses sont imputés dans les domaines sanitaire, sportif, éducatif et culturel.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale observe une majoration de 40 millions d'euros sur l'article 609.205 « Mesures COVID », qui s'établit au total à 398 millions d'euros. Or, cette somme sera en réalité versée sur le Compte Spécial du Trésor dédié au Plan de relance et ne sera donc pas entièrement dépensée dans les prochains mois. Elle relève, en outre, comme indiqué précédemment, qu'à fin août, moins de la moitié des dépenses prévues au 1^{er} Budget Rectificatif sur ce même article a été réellement dépensée. Ces éléments conduisent à la lecture d'un résultat budgétaire plus déficitaire que la réalité.

Le Conseil National insiste par conséquent sur la nécessité que les sommes votées bénéficient concrètement et rapidement aux acteurs économiques. Par ailleurs, votre Rapporteur rappelle, comme il l'avait souligné lors du 1^{er} Budget Rectificatif 2020, que figurent dans cet article unique, des dépenses de nature différente, telles que, par exemple, la subvention d'équilibre du C.H.P.G., les montants consacrés au C.T.T.R. ou la non-perception de recettes domaniales. Cette présentation, qui certes permet de regrouper les crédits liés à la crise de la COVID-19, rend plus complexe la visibilité de plusieurs domaines de l'action de l'Etat.

Enfin, les dépenses de fonctionnement qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation détaillée, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, s'élèvent à 597,8 millions d'euros en diminution de 1,5 % par rapport au Budget Primitif 2020. Votre Rapporteur tient à relever à ce titre la baisse des dépenses de fonctionnement du Palais Princier d'un montant de 5,5 millions d'euros, de 400 000 euros pour les Corps Constitués et de 6 millions pour les services administratifs, traduisant l'effort collectif visant à réduire les dépenses.

Pour conclure, votre Rapporteur affirme, qu'en cette période très particulière pour tous, où les incertitudes sont fortes pour l'avenir, la Principauté dispose d'atouts considérables pour lui permettre de faire face à la crise et pour maintenir son modèle économique et social exemplaire.

Le Conseil National, partenaire et ressource institutionnelle du Gouvernement, demeure pleinement mobilisé et continuera de formuler des propositions pragmatiques, notamment au travers du Comité Mixte de Suivi du COVID-19.

Votre Rapporteur souhaite rappeler les priorités du Conseil National dans le cadre de ce 2^{ème} Budget Rectificatif de l'année.

En premier lieu, en matière sanitaire, le Conseil National souhaite que les efforts soient maintenus sur le renforcement de la politique de dépistage de la Covid-19 en Principauté.

Il demande davantage d'anticipation et de réactivité concernant les mesures à prendre, pour tester, limiter les risques, protéger la population et endiguer la propagation du virus.

En deuxième lieu, dans le domaine social, les élus souhaitent que le Gouvernement poursuive le soutien apporté aux acteurs économiques et aux salariés, afin, dans toute la mesure du possible, de sauvegarder l'emploi à Monaco et cela pendant toute cette période de crise.

Sur le plan économique, en troisième lieu, le Conseil National demande le maintien des aides aux entreprises, commerçants, artisans et travailleurs indépendants, impactés par la crise, aussi longtemps que nécessaire, pour leur permettre de traverser cette période particulièrement difficile. Il souhaite que les crédits votés pour le plan de relance bénéficient de manière concrète et rapide aux entreprises.

En quatrième lieu, dans le domaine du logement, le Conseil National sera attentif au respect des engagements pris par le Gouvernement concernant le Plan National pour le Logement, afin d'assurer dans les meilleurs délais, un logement domanial de qualité à tous les foyers monégasques en attente et dont la situation le justifie.

En cinquième lieu, enfin, il réitère sa demande que des améliorations concrètes puissent être constatées à bref délai en particulier s'agissant des nuisances sonores, pour assurer l'équilibre indispensable entre la croissance économique et le respect de la qualité de vie des résidents.

Le Conseil National entend, sur l'ensemble de ces sujets, jouer tout son rôle de partenaire institutionnel du Gouvernement avec une vision pragmatique et responsable, dans l'intérêt général. La concertation et le respect mutuel, dans l'unité entre nos deux Institutions, nous permettent d'affronter cette crise sans précédent.

Votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement à ce rapport.